



<b>Bénéficiaires</b>	Populiculteurs publiques et privés, groupements fonciers ou sociétés
<b>Zonage</b>	Grand Est
<b>Éligibilité</b>	Sont éligibles les investissements de plantation en ligne de peupliers, sur un minimum de 0,5 hectare : - Achat des plants
<b>Autres critères</b>	Il est nécessaire que : - Le lot soit vendu à une entreprise signataire de la Charte Merci le Peuplier - Le lot vendu soit certifié PEFC - Dans les 2 ans qui suivent la récolte, un reboisement soit fait - Des cultivars adaptés soient utilisés (se référer à la liste des cultivars éligibles aux aides de l'Etat ( <a href="https://www.peupliersdefrance.org/n/les-cultivars-de-peupliers/n:1152#p2518">https://www.peupliersdefrance.org/n/les-cultivars-de-peupliers/n:1152#p2518</a> ) - Le nombre de plants soit compris entre 100 et 800 - Disposer d'un Document de Gestion Durable (CBPS, RTG, PSG) ou s'engager à en disposer
<b>Financement</b>	5 € par plant (2€50 par Merci le peuplier, et 2€50 par la Région Grand Est) + 0,30 € par plant si achat dans une pépinière partenaire.
<b>Financeurs</b>	Acheteurs de peuplier et Région Grand Est, pépiniéristes
<b>Porteurs du projet</b>	CRPF Grand Est, Conseil national du Peuplier et Région Grand Est
<b>Contact</b>	<a href="mailto:Jules.duguet@cnpf.fr">Jules.duguet@cnpf.fr</a> (+ ingénieur peuplier CRPF à venir) mercilepeuplier@gmail.com

→ Si le dossier n'est pas éligible à l'abondement de l'aide par la Région Grand Est, il est toujours possible de ne remplir que le volet A de la convention « Merci le peuplier Grand Est », qui correspond à l'aide apportée par les acheteurs de peuplier signataires de la Charte.

Détail Volet A seul : Merci le Peuplier

<b>Bénéficiaires</b>	Populiculteurs publiques et privés, groupements fonciers ou sociétés
<b>Zonage</b>	France
<b>Éligibilité</b>	Sont éligibles les investissements de plantation en ligne de peupliers : - Achat des plants
<b>Autres critères</b>	Il est nécessaire que : - Le lot soit vendu à une entreprise signataire de la Charte Merci le Peuplier - Le lot vendu soit certifié PEFC - Dans les 2 ans qui suivent la récolte, un reboisement soit fait - Des cultivars adaptés soient utilisés ( <a href="https://www.peupliersdefrance.org/n/les-cultivars-de-peupliers/n:1152#p2518">https://www.peupliersdefrance.org/n/les-cultivars-de-peupliers/n:1152#p2518</a> )
<b>Financement</b>	2,5 € par plant + 0,30 € par plant si achat dans une pépinière partenaire. Aide directe
<b>Financeurs</b>	Pépiniéristes, acheteurs de peuplier
<b>Porteurs du projet</b>	Conseil national du Peuplier
<b>Contact</b>	mercilepeuplier@gmail.com